

## FOYER DE CACHAN - CER 2018

EMPLOIS	Emplois de N = compte de résultat (1)	Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur N (3)	RESSOURCES	Ressources collectées sur N = compte de résultat (2)	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur N (4)
			REPORT DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTEES ET NON UTILISEES EN DEBUT D'EXERCICE		0
<b>1 – MISSIONS SOCIALES *</b>	<b>3 359 520</b>		<b>1 – RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC</b>	<b>493 756</b>	<b>493 756</b>
<b>1.1. Réalisées en France</b>	<b>3 359 520</b>	<b>493 756</b>	<b>1.1. Dons et legs collectés</b>	<b>493 756</b>	
- Actions réalisées directement			- Dons manuels non affectés	285 681	285 681
- Enseignement	1 431 644	210 412	- Dons manuels affectés	0	0
- Accueil, hébergement et suivi des enfants	1 839 295	270 325	- Legs et autres libéralités non affectés	208 076	208 076
- Frais d'entretien du patrimoine	88 581	13 019	- Legs et autres libéralités affectés	0	0
<b>1.2. Réalisées à l'étranger</b>	<b>0</b>		<b>1.2. Autres produits liés à l'appel à la générosité du public</b>		
- Actions réalisées directement					
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes					
<b>2 – FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS</b>	<b>45 940</b>		<b>2 – AUTRES FONDS PRIVES</b>	0	
2.1. Frais d'appel à la générosité du public	45 940		<b>3 – SUBVENTIONS &amp; AUTRES CONCOURS PUBLICS</b>	1 696 672	
2.2. Frais de recherche des autres fonds privés	0		<b>4 – AUTRES PRODUITS</b>	1 451 652	
23. Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics					
<b>3 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>712 702</b>				
Dont 81 K€ de charges exceptionnelles					
<b>I – TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RESULTAT</b>	<b>4 118 162</b>		<b>I – TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RESULTAT</b>	<b>3 642 081</b>	
<b>II – DOTATIONS AUX PROVISIONS</b>	<b>163 202</b>		<b>II – REPRISES DES PROVISIONS</b>	<b>235 324</b>	
<b>III – ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES</b>			<b>III – REPORT DES RESSOURCES AFFECTEES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS</b>		
			<b>IV – VARIATION DES FONDS DEDIES COLLECTES AUPRES DU PUBLIC (cf tableau des fonds dédiés)</b>		
<b>IV – EXCEDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE</b>			<b>V – INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE L'EXERCICE</b>	403 961	
<b>V – TOTAL GENERAL</b>	<b>4 281 366</b>		<b>VI – TOTAL GENERAL</b>	<b>4 281 366</b>	
<b>V – Part des acquisitions d' immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public</b>					
<b>VI – Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public</b>					
<b>VII – Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public</b>		493 756	<b>VI – Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public</b>		493 756
			<b>SOLDE DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTEES ET NON UTILISEES EN FIN D'EXERCICE</b>	0	
<b>EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>					
Missions sociales	1 173 000		Bénévolat		
Frais de recherche de fonds			Prestations en nature	1 504 000	
Frais de fonctionnement et autres charges	331 000		Dons en nature	-----	
<b>Total</b>	<b>1 504 000</b>		<b>Total</b>	<b>1 504 000</b>	

## Annexe au CER

Le présent compte d'emploi des ressources a été établi conformément au règlement n°2008-12 du 7 Mai 2008 du Comité de la Réglementation Comptable modifiant le règlement n°99-01 du même Comité.

Notre action solidaire consiste en la participation au financement d'heures d'enseignement, de vacances d'éducateurs, d'animateurs et de surveillants, ainsi qu'en la prise en charge des frais d'accueils des élèves.

La totalité de la générosité publique et les subventions participent activement à cette action solidaire.

En complément, la mission sociale vise à participer au financement de l'entretien du site du Foyer de Cachan, et notamment de l'internat et des bâtiments scolaires.

Le Foyer de Cachan estime qu'il est nécessaire de consolider les repères des élèves qu'il accueille dans un cadre éducatif de qualité et qu'à ce titre, il dispose d'un site de 5 hectares et de locaux destinés notamment à l'enseignement et à l'hébergement des lycéens.

L'association œuvre de son mieux pour entretenir et rendre ce cadre de vie agréable qui fait partie intégrante de la mission pédagogique du Foyer et contribue au même titre que l'enseignement, l'accueil, l'hébergement et le suivi des enfants à la vocation de l'association : permettre à chacun de renouer avec le parcours de la réussite.

C'est pour cette raison que le Foyer considère que les frais d'entretien des locaux et du parc de 5 hectares relèvent de la mission sociale.

La ventilation des emplois affectés aux missions sociales est effectuée par application d'une clé de répartition sur les différents postes de charges.

Le financement des frais de mailings d'appel aux dons (impression et routage), seul support de communication, est issu du compte de résultat fonctionnement. Le coût lié aux frais d'appel aux dons représente en 2018 46K€.

Les frais de fonctionnement incluent des charges directement imputables et une répartition analytique en fonction de la superficie occupée pour les charges fixes et les charges administratives, ainsi que les charges exceptionnelles

Les ressources issues de la générosité publique sont constituées des legs, ainsi que des dons manuels en retour des campagnes de mailing de sensibilisation et du site internet.

La totalité de ces ressources est affectée à l'action sociale telle que définie plus haut. La ventilation se fait en fonction du coût de chaque mission sociale.

Les subventions incluent principalement les fonds versés par :

- La Poste et Orange pour 751K€ (dont 122K€ à titre exceptionnel),
- La taxe d'apprentissage pour 278K€,
- Les subventions de l'Etat / Région Ile-de-France pour 603K€.

Les autres produits comprennent les contributions des familles et la prise en charge de la part de la ville de Paris ainsi que certains départements d'Ile de France (92-93-94) pour les enfants qu'ils confient à l'association.

A cela, s'ajoutent :

- ✓ Deux loyers de terrain convenus dans des baux à construction avec le Foyer de Cachan:
  - SCI FDC du Loing pour un montant de 97K€,
  - SCI FDC Wilson pour un montant de 29K€.
- ✓ Deux loyers de la résidence étudiante Jacques Restignat (SASU FDC SEREC), qui est liée au Foyer de Cachan par :
  - Une convention de mise à disposition des locaux pour 40 K€,
  - Une convention d'assistance et d'accompagnement pour 28K€.

Les autres annexes obligatoires se rapportant au CER sont les suivantes :

- Immobilisations Voir les commentaires du § 5
- Stocks Voir les commentaires du § 5-3
- Placements financiers Voir les commentaires du § 5-5
- Bénévolat Néant
- Prestation en Nature Correspond à la mise à disposition de personnel par La Poste pour environ 331K€ et le salaire des professeurs mis à disposition par l'Education Nationale d'un montant de 1173K€.